



OPÉRATION HAVRE DE PAIX POUR LES UKRAINIENS

Manuel sur les dons d'entreprises

A. Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants – Canadian Immigrant Settlement Sector Alliance (CISSA-ACSEI)

L'[Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants – Canadian Immigrant Settlement Sector Alliance \(CISSA-ACSEI\)](#) est une organisation nationale constituée en mars 2005 pour exploiter l'expertise du secteur de l'établissement des immigrants et permettre l'expression de sa voix à l'échelle nationale afin de bâtir une société canadienne dans laquelle tous les immigrants et les réfugiés peuvent participer pleinement et de mettre cette expertise à profit par rapport à des politiques et à des programmes publics visant l'amélioration de l'établissement et de l'intégration des immigrants et des réfugiés.

CISSA-ACSEI a créé un Secrétariat national pour aider l'[Opération Havre de paix pour les Ukrainiens \(OHPU\) avec la phase de l'après-arrivée d'Ukrainiens déplacés s'établissant au Canada](#). L'OHPU collabore avec un réseau national de responsables de tables de coordination provinciales-territoriales qui répartit et distribue les dons. Le Secrétariat national sert de centre principal pour les dons d'entreprises canadiennes ciblées et d'autres en établissant des interactions cohérentes et significatives pour aider les Ukrainiens déplacés et d'autres réfugiés qui ont besoin d'aide.

B. Gestion des dons

Portail des dons

Dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada à la crise en Ukraine, Innovation, Sciences et Développement économique (ISED) Canada gère l'[Appel à l'action : Soutien de l'industrie canadienne à l'Ukraine](#) en tant que seul portail en ligne pour recevoir des dons d'entreprises au Canada. À partir de ce portail, les dons sont acheminés par l'entremise de la CISSA-ACSEI vers un réseau national d'organismes d'aide à l'établissement qui offrent une aide cruciale et directe aux personnes dans le besoin. Le réseau national d'organismes d'aide à l'établissement est représenté par des tables de coordination provinciales-territoriales. En plus du portail de dons d'ISED et du bouton permettant de faire un don en espèces sur le site Web national de l'OHPU, il est reconnu que des organismes d'aide à l'établissement locaux et des partenaires de l'Ukrainian Canadian Congress (UCC), etc. reçoivent également des dons de diverses parties prenantes de manière continue. Le Secrétariat national de l'OHPU vise à aider les donateurs qui, par exemple, désirent faire un don aux Ukrainiens déplacés et à



d'autres populations de réfugiés dans le besoin dans plus d'une province. Nous reconnaissons également que certains dons proviendront de sièges sociaux d'entreprises alors qu'en même temps, des franchises individuelles peuvent donner à leur organisme d'aide à l'établissement local ou à leur section locale de l'UCC à des fins de distribution directe.

CISSA-ACSEI (Opération Havre de paix pour les Ukrainiens)

Le [Processus de dons d'entreprises](#) comporte trois passerelles : la CISSA-ACSEI, les membres de la table de coordination provinciale-territoriale et les fournisseurs de services.

CISSA-ACSEI coordonne les offres de dons en travaillant avec des membres de la table de coordination provinciale-territoriale et répartit les dons en fonction des besoins établis de manière éclairée à l'aide des données sur les immigrants reçus.

CISSA-ACSEI accepte les dons qui appuient la mission et l'orientation à long terme de la CISSA-ACSEI et de son réseau d'organismes d'aide à l'établissement. Elle se réserve le droit de refuser des dons qui mettent son intégrité et sa réputation en péril, restreignent sa capacité d'aider librement des gens dans le besoin ou l'exposent à des risques liés à la responsabilité et à d'autres incertains.

CISSA-ACSEI agit à titre d'agent de liaison avec les entreprises donatrices pour faciliter et activer les dons. L'activation des dons comporte les étapes suivantes :

Activation des dons :

1. CISSA-ACSEI regroupe les besoins établis par les membres de la table de coordination provinciale-territoriale et les fournisseurs de services. Les données sur les immigrants reçus seront également utilisées pour éclairer les décisions concernant la répartition des dons.
2. Les entreprises donatrices ont besoin d'un reçu à des fins fiscales. CISSA-ACSEI ne sera pas en mesure de produire de reçu officiel. Dans ce cas, elle facilitera la liaison entre les donateurs et le ou les fournisseurs de services, des organismes de bienfaisance enregistrés, qui peuvent recevoir des dons et produire des reçus à des fins fiscales.
3. Si une entreprise donatrice n'a pas besoin de reçu officiel, la CISSA-ACSEI enverra une lettre de remerciement et de reconnaissance au donateur après avoir reçu le don.
4. CISSA-ACSEI restera le principal point de contact avec le ou les donateurs pour clarifier les renseignements sur l'offre de don ainsi que le processus et les dispositions relatifs aux possibilités de reconnaissance.

Table de coordination provinciale-territoriale (table provinciale-territoriale)

Les membres de la table de coordination provinciale-territoriale comprennent des représentants d'organismes d'aide à l'établissement de chaque région. Ils se rencontrent toutes les semaines pour coordonner les dons, déterminer et établir les besoins, effectuer la



répartition et distribuer les dons, ainsi que pour discuter de pratiques exemplaires et transmettre des connaissances pour un accès efficace et simplifié aux dons et leur distribution à l'échelle locale.

Accessibilité

Le Secrétariat national d'OHPU et son réseau provincial et territorial d'organismes d'aide à l'établissement sont engagés à assurer des occasions inclusives et équitables pour tous les groupes de personnes déplacées et de réfugiés qui ont besoin de l'aide et des dons des entreprises canadiennes.

Si un don s'avère supérieur aux besoins déterminés par une table de coordination provinciale-territoriale en raison de besoins locaux évolutifs, le don sera réattribué à d'autres tables de coordination des services provinciales-territoriales.

C. Reconnaissance du don d'une entreprise et communications y afférant

Les lignes directrices de reconnaissance du don d'une entreprise visent à orienter le Secrétariat national d'OHPU en ce qui concerne les procédures pour les dons actuels et futurs pour soutenir les Ukrainiens ainsi que d'autres personnes déplacées et des réfugiés qui ont besoin d'aide. Le présent manuel vise à veiller à ce que les intentions des donateurs soient honorées et reconnues d'une manière appropriée qui est conforme à la mission d'OHPU et du ou des donateurs.

Ce manuel tient compte d'une approche échelonnée pour la reconnaissance des donateurs. Le Secrétariat national d'OHPU détient l'ultime autorité en matière de reconnaissance des donateurs.

Reconnaissance

Le Secrétariat national d'OHPU souhaite reconnaître la générosité des entreprises canadiennes qui appuient sa mission d'accueillir des Ukrainiens fuyant l'agression, ainsi que d'autres personnes déplacées et des réfugiés qui ont besoin d'aide. Une reconnaissance est offerte selon une approche échelonnée, lorsqu'un don est accepté.

Reconnaissance pour un don de 10 000 \$ à 25 000 \$

- Médias sociaux : le contenu comprendra des messages de reconnaissance et encouragera une générosité continue. Les publications sur les médias sociaux comprendront les éléments suivants :
 - a) elles seront axées sur la reconnaissance : publication de remerciement pour reconnaître le donateur. Cette publication mentionnera le pseudonyme ou le nom privilégié du donateur sur les médias sociaux.



- b) reconnaissance mineure : une ligne reconnaissant le donateur, étiquetant le pseudonyme ou le nom privilégié du donateur sur les médias sociaux dans le cadre de publications sur la fonction « Faire un don maintenant » sur les médias sociaux.
- c) partager un gazouillis/du contenu sur les médias sociaux publié par le donateur sur son soutien. Le Secrétariat national d'OHPU collaborera avec le donateur pour partager son pseudonyme et le nom qu'il préfère utiliser.
- Le logo du donateur et un lien vers son site Web seront affichés à la page « Nos donateurs » du site Web d'OHPU. Tous les donateurs figureront sur cette page, peu importe leur contribution à la mission d'OHPU.

Reconnaissance pour un don de plus de 25 000 \$

- Possibilité de communiqué de presse conjoint du donateur et du Secrétariat national d'OHPU. Le communiqué sera téléversé sur le site Web d'OHPU.
- Médias sociaux : le contenu comprendra des messages de reconnaissance et encouragera une générosité continue. Les publications sur les médias sociaux comprendront les éléments suivants :
 - a) elles seront axées sur la reconnaissance : publication de remerciement pour reconnaître le donateur. Cette publication mentionnera le pseudonyme ou le nom privilégié du donateur sur les médias sociaux.
 - b) reconnaissance mineure : une ligne reconnaissant le donateur, étiquetant le pseudonyme ou le nom privilégié du donateur sur les médias sociaux dans le cadre de publications sur la fonction « Faire un don maintenant » sur les médias sociaux.
 - c) partager un gazouillis/du contenu sur les médias sociaux publié par le donateur sur son soutien. Le Secrétariat national d'OHPU collaborera avec le donateur pour partager son pseudonyme et le nom qu'il préfère utiliser.
- Le logo du donateur et un lien vers son site Web seront affichés à la page « Nos donateurs » du site Web d'OHPU. Tous les donateurs figureront sur cette page, peu importe leur contribution à la mission d'OHPU.

Marquer les jalons

Le Secrétariat national d'OHPU continuera de collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pour déterminer les occasions de communication liées aux jalons de don (y compris, mais sans s'y limiter, la campagne #MardiJeDonne et la Journée mondiale des réfugiés ou des personnes déplacées) pour renforcer les relations entre le donateur et le secteur de l'établissement ou de rétablissement par des remerciements et une reconnaissance.



Présenter les réussites

Le Secrétariat national d’OHPU et son réseau provincial-territorial d’organismes d’aide à l’établissement publieront des histoires de réussite sur un ou des sites Web pour mettre en lumière l’incidence et les résultats obtenus par les fournisseurs de services et rendus possibles grâce aux dons. Les donateurs seront mentionnés dans ces histoires et leurs citations ou déclarations seront incluses. Les histoires seront approuvées par le ou les donateurs avant leur publication.

D. Confidentialité des renseignements de l’entreprise donatrice

Le Secrétariat national d’OHPU s’est engagé à assurer la confidentialité des renseignements sur les donateurs.

Confidentialité en ligne

Gestion des données : Les dons effectués par l’entremise d’Appel à l’action : Soutien de l’industrie canadienne à l’Ukraine, qui fait partie de la réponse du gouvernement du Canada à la crise en Ukraine, seront enregistrés dans la base de données sur les dons du Secrétariat national d’OHPU. OHPU veillera à protéger les renseignements reçus à partir du portail des dons d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada par l’entremise de ses processus et procédures organisationnels relatifs à la cybersécurité, en préservant l’accès et l’intégrité des données.

Reconnaissance des dons : Après l’acceptation des dons, on demandera aux donateurs s’ils consentent à être reconnus avant que toute reconnaissance soit effectuée. Ils peuvent également indiquer s’ils désirent que leurs dons restent anonymes.

Le Secrétariat national d’OHPU fera de son mieux pour s’assurer que ses actifs de communication pour la publicité en ligne et hors ligne correspondent aux directives en matière d’image de marque des donateurs. Cela comprendra l’utilisation de logos, de noms privilégiés et de pseudonymes sur les médias sociaux.

Si un donateur désire effectuer des communications publiques sur son don, le Secrétariat national d’OHPU s’attend à en être informé avant que ces activités aient lieu.

Exactitude des renseignements

CISSA-ACSEI s’est engagé à s’assurer d’avoir des coordonnées exactes, exhaustives et à jour pour les donateurs et ainsi, tentera d’assurer l’exactitude de sa base de coordonnées.



Utilisation des renseignements

CISSA-ACSEI ne divulguera pas de renseignements sur les entreprises donatrices canadiennes à des fins autres que celles auxquelles elles ont consenti. Seuls les membres du personnel qui gèrent les dons à la CISSA-ACSEI pourront accéder à ces renseignements.

Lorsqu'un fournisseur de services désire reconnaître un don sur ses plateformes publiques, y compris, mais sans se limiter aux médias sociaux, aux bulletins d'information, aux sites Web, etc., il doit obtenir un consentement.

CISSA-ACSEI conservera les renseignements liés aux entreprises donatrices canadiennes pourvu qu'ils soient nécessaires pour réaliser le processus de distribution des dons.